



Le 17 juin 2015

Loi Evin : le gouvernement livre la télévision et le cinéma à la viticulture pour sa publicité

Le remède gouvernemental aussi dangereux que le mal sénatorial

En contradiction flagrante avec l'engagement du président de préserver la loi Evin, le gouvernement a écrit un texte qui vient la saper tout autant que l'amendement du Sénat.

Au motif de sécuriser le secteur de l'oenotourisme, déjà autorisé par la loi et jamais attaqué en son nom, le texte du gouvernement donne un grand coup de hache à la définition de la publicité dans la loi Evin. Ce nouvel article de la loi Macron énumère toutes les exceptions futures à la loi Evin. Il étend ainsi de façon majeure les possibilités de communication sur les alcools. Les contenus incitatifs à la consommation et les supports interdits à la publicité par loi Evin – télévision et cinéma jamais remis en cause depuis 1991 – lui échapperont désormais et seront un espace ouvert au marketing.

Jusqu'à présent, seules les références et contenus objectifs et non incitatifs sont autorisés. Ce ne sera plus le cas demain. Nous passerons de l'information à la promotion incitative. Nous pouvons d'ores et déjà affirmer que la publicité augmentant, les consommations suivront et les dommages sanitaires également.

Contrairement à l'engagement du président de la République « Préservation de la loi Evin oui aussi, oui d'abord! », le texte proposé rompt l'équilibre de la loi et ouvre sans garde fou le vaste champ de la promotion commerciale à tous les

alcools se réclament d'un terroir (vin, mais aussi bière ou spiritueux). Les publicitaires vont s'en donner à cœur joie !

François Hollande avait parlé de démarche précautionneuse, pas de piétiner la loi Evin.

La loi Evin a perdu son esprit et sa lettre.

La loi Macron est une défaite de la santé publique.

Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) : www.anpaa.asso.fr Dr Alain Rigaud : 06 08 22 25 29 / Dr Bernard Basset : 07 86 55 54 53

ACMF : <https://www.acmf.asso.fr/> - Dr Philippe Lauwick - 06 11 26 44 44

APPRI : Pr Michel Delcroix - mhdelcroix@wanadoo.fr

Avenir Santé : Renaud Bouthier – renaud@avenir-sante.com 04 78 58 95 04

CAMERUP : <http://www.camerup.fr/> – M. François Moureau - 06 78 86 52 08

COPA AH : <http://copaah.e-monsite.com/> Pr François Paille : 01.30.81.86.50

CUNEA : Pr François Paille

Emevia : <http://www.emevia.com/> Benjamin CHKROUN - 06 63 58 77 09

Fédération Addiction : <http://www.federationaddiction.fr/> M. Jean-Pierre Couteron - 01 43 43 72 38

Fédération alcool assistance www.alcoolassistance.net / François MOUREAU - 06 78 86 52 08

Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) : <http://www.mutualite.fr/> – Dr Annabel Dunbavand

FFA : www.addictologie.org -Dr Alain Rigaud : 06 08 64 65 68

Fonds Actions Addictions – <http://actions-addictions.org> - Pr Michel Reynaud : 06 08 64 65 68

Ligue Contre la Violence Routière – Chantal Perrichon-

La Mutuelle Des Etudiants : www.lmde.com - Tél. : 09.69.369.601 – Julien Faure

SFA : www.sfalcoologie.asso.fr - Pr Mickaël Naassila : 03 22 82 76 72

SFSP : www.sfsp.fr - Pr Pierre Lombrail : 03 10 38 40 04

UFSBD : <http://www.ufsbd.fr/> M. Jacques Wemaere : 01 44 90 93 96